



Beloeil

Forgée pour innover

Guide du parent

Camp de jour
Relâche 2022

Guide du parent

Chers parents,

C'est avec plaisir que nous vous présentons ce document qui vous informe sur le fonctionnement et les règlements du camp de jour de la relâche 2022.

Vous y trouverez tous les renseignements importants et nécessaires, mais pour de plus amples informations, n'hésitez pas à communiquer avec la Direction des loisirs, de la culture et de la vie communautaire.

Merci de votre confiance.

Le personnel de la Direction des loisirs,
de la culture et de la vie communautaire
450 467-2835, poste 2925

1. RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

Endroit : Centre des loisirs, 240 rue Hertel, Beloeil, J3G 3N1

Horaire :

- Camp de jour : 9 h à 16 h
- Service de garde : 7 h à 9 h et 16 h à 18 h

Règlements à l'accueil – IMPORTANT

Vous êtes responsable de votre enfant jusqu'au moment où nous prenons sa présence. Pour sa sécurité, nous vous demandons de ne pas laisser votre enfant à la porte ou à l'entrée du centre des loisirs avant l'heure d'ouverture du camp de jour et du service de garde.

À la fin de la journée, nous demanderons le mot de passe **OBLIGATOIRE** qui permettra de quitter avec l'enfant. Assurez-vous de connaître le mot de passe ou s'il y a lieu, de le transmettre aux adultes qui viendront le chercher.

Absences

Veillez prendre note qu'il n'y aura aucune vérification pour valider les absences.

Repas et collations

- Chaque jour, vous devez fournir à votre enfant :
 - ✓ Un lunch froid et des collations avec un bloc réfrigérant pour les conserver froids ;
 - ✓ Fournir une bouteille d'eau réutilisable.
- Allergies :
 - ✓ Veuillez ne pas inclure des aliments contenant des **noix, arachides ou fruits de mer** dans les collations et le lunch de votre enfant.
- Conseils pour une boîte à lunch zéro déchet :
 - ✓ Fournir une bouteille d'eau réutilisable en plastique ou en acier inoxydable pour le lait, l'eau ou le jus ;
 - ✓ Utiliser un sac ou une boîte à lunch réutilisable ;
 - ✓ Employer des contenants durables pour les sandwiches, les collations et les biscuits ;
 - ✓ Opter pour des ustensiles en métal et des serviettes en tissu.

Tenue vestimentaire

Afin de profiter au maximum des activités, votre enfant doit porter ou avoir avec lui :

- ✓ Tenue sportive ou confortable ;
- ✓ Des espadrilles (souliers fermés obligatoires) ;
- ✓ Un habit de neige complet (manteau, pantalon de neige, bottes, mitaines, tuque et foulard ou cache-cou) ;
- ✓ Des vêtements de rechange (pantalon, chandail, bas et sous-vêtement si nécessaire) ;
- ✓ Éviter le port de bijoux par mesure de sécurité et/ou risque de perte ou de vol.

Contenu du sac à dos de votre enfant

- ✓ Espadrilles pour l'intérieur ;
- ✓ Lunch froid et collations ;
- ✓ Bouteille d'eau réutilisable ;
- ✓ Habit de neige complet ;
- ✓ Vêtement de rechange.

IMPORTANT : BIEN IDENTIFIER LES VÊTEMENTS ET OBJETS DE VOTRE ENFANT

Code de vie du camp de jour

Veillez lire les règles suivantes avec votre enfant avant le début du camp :

- Je respecte les moniteurs ;
- Je respecte les autres, les aide et les encourage ;
- Je parle au lieu de crier ;
- Je suis mon groupe et demande toujours la permission de mon moniteur pour me promener seul(e) ;
- Je ne mâche pas de gomme sur le site ;
- Je respecte le matériel et les locaux ;
- Je n'utilise aucune forme de violence et je règle mes différends à l'amiable, avec l'aide d'un moniteur ;
- J'utilise un langage soigné, sans blasphème, ni vulgarité, ni violence ;
- J'attends toujours les directives de mon moniteur lors de déplacements.

Problèmes de comportement et mesures disciplinaires

Si un enfant ne respecte pas les règles établies ou s'il présente des troubles de comportement nuisibles au bon fonctionnement du groupe, la Direction des loisirs, de la culture et de la vie communautaire exerce les mesures disciplinaires suivantes :

- ✓ **1^{er} avertissement** : l'enfant est avisé verbalement par le moniteur qu'il va avoir des conséquences si son comportement ne change pas ;
- ✓ **2^e avertissement** : l'enfant est rencontré par le chef moniteur qui lui explique l'attitude à corriger et prend une entente avec lui ;
- ✓ **3^e avertissement** : le responsable du camp de jour et le chef moniteur rencontrent l'enfant et communiquent avec les parents pour les informer des problèmes de comportement de leur enfant pour ensuite établir une entente mutuelle ;
- ✓ **4^e avertissement** : Des mesures disciplinaires sont déterminées selon la gravité des gestes posés. L'enfant peut être temporairement suspendu pour une journée (sortie ou journée régulière) ou retiré définitivement des activités du camp de jour.

NOTE : un trouble sérieux de comportement peut conduire immédiatement à l'application de mesures disciplinaires, et ce, sans que les trois (3) premiers avertissements aient été appliqués. L'intérêt général primera toujours sur l'intérêt particulier. C'est en appliquant cette vision que la Direction des loisirs, de la culture et de la vie communautaire traitera tout problème de comportement.

Politique de remboursement

- Annulation par le participant pour toute raison : Toute demande de remboursement doit nous parvenir au plus tard le **11 février 2022** et des frais d'administration de 15 \$ seront retenus sur le montant à rembourser. Aucun remboursement ne sera effectué après ce délai. Le formulaire « *Demande de remboursement* » devra être dûment rempli et transmis à la Direction des loisirs, de la culture et de la vie communautaire dans les délais requis.
- Annulation pour raison médicale : Pour des **raisons médicales**, le formulaire « *Demande de remboursement* » doit être rempli, accompagné d'un certificat médical dûment signé par un médecin, et doit parvenir à la Direction des loisirs, de la culture et de la vie communautaire au plus tard **après 5 jours consécutifs d'absence**. Le remboursement au prorata des activités non participées sera fait. Des frais d'administration de 15 \$ seront retenus sur le montant à rembourser.
- Annulation par la Ville de Beloeil : La Ville de Beloeil se réserve le droit d'annulation ou de modification de toute activité si le nombre de participants requis n'est pas atteint ou pour toute autre raison hors de son contrôle. Un remboursement complet et sans pénalité sera effectué au prorata des activités annulées.

Aucun remboursement n'est fait en argent comptant. Un remboursement au prorata des services rendus sera effectué par chèque, dans un délai de quatre à six semaines.

Reçu d'impôt

Selon la Loi sur l'impôt, les frais de garde seront émis au nom du parent payeur au plus tard le dernier jour de février, à la condition que son **numéro d'assurance sociale** ait été dûment transmis au moment de l'inscription.

2. SÉCURITÉ

Effets personnels

- Un endroit sera mis à la disposition des enfants pour ranger leurs effets personnels.
- Les enfants doivent éviter d'apporter des objets ayant une valeur monétaire ou sentimentale.
- Les moniteurs ne sont pas autorisés à assurer la garde de montre, d'argent, d'objets précieux ou autres articles appartenant aux enfants.
- La Ville de Beloeil n'est nullement responsable des objets volés, brisés ou égarés.

Maladie

Votre enfant doit demeurer à la maison s'il a été en contact étroit avec une personne souffrant de la COVID-19 ou s'il présente les symptômes suivants :

- ✓ Fièvre, apparition ou aggravation d'une toux, difficultés respiratoires ou perte soudaine de l'odorat sans congestion nasale, avec ou sans perte de goût ;
- ✓ Diarrhée ;
- ✓ Vomissements au cours des 24 dernières heures ;
- ✓ Éruption cutanée non diagnostiquée ;
- ✓ Maladie infectieuse ; et
- ✓ Présence de parasites (poux).

Note : Si un enfant est souffrant au cours d'une journée d'activité, un responsable communiquera avec vous afin que vous veniez le chercher.

Veillez informer la Direction des loisirs, de la culture et de la vie communautaire au 450 467-2835, poste 2925, si votre enfant a fréquenté le camp et doit respecter les consignes d'isolement.

Administration et entreposage de médicaments

Le conseil municipal de la Ville de Beloeil a adopté en février 2011, une résolution concernant l'administration de médicaments aux enfants participants aux activités offertes par la Ville.

Cette résolution stipule que pour protéger la sécurité des enfants et la responsabilité du personnel étudiant, et pour ne pas substituer à la responsabilité et à l'expertise parentale ou médicale, la Ville n'assumera aucun service et aucune responsabilité quant à l'administration et à la gestion de prise de médicaments dans le cadre de ses programmes de loisirs.

Veillez utiliser des solutions alternatives pour la médication de vos enfants. Exemple:

- ✓ Administrer les médicaments à la maison (au besoin, consulter votre professionnel de la santé pour une nouvelle posologie) ;
- ✓ L'enfant est responsable de la prise de médicaments et de son entreposage à l'intérieur du camp de jour.

Notez que l'épinéphrine, ou adrénaline, ainsi que tout autre médicament nécessaire aux **premiers soins d'urgence** seront administrés si nécessaire.

Accident / Assurance

La Ville n'est pas responsable des blessures encourues lors des activités. Les dépenses occasionnées suite à une blessure survenue durant la pratique d'une activité sont assumées en totalité par le parent.

Si la Ville de Beloeil juge nécessaire ou approprié, pour cause de maladie ou d'accident, de transporter un enfant par ambulance, les frais encourus seront facturés aux parents.

Coordonnées

Veillez communiquer tout changement de coordonnées (adresse, téléphone) en avisant le secrétariat de la Direction des loisirs, de la culture et de la vie communautaire au 450 467-2835, poste 2925.